

DTA DES BOUCHES DU RHONE : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - METHODOLOGIE D'EVALUATION

LES MINISTERES DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT ONT DONNE AU PREFET DE LA REGION PACA EN JUIN 1998 MANDAT D'ELABORER LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT (DTA) DE L'AIRE METROPOLITAINE MARSEILLAISE. CE DOCUMENT EST UNE ANALYSE DES GRANDES ORIENTATIONS DE CE MANDAT. IL PRESENTE LA METHODOLOGIE D'EVALUATION ET NOTAMMENT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA GRILLE CROISANT, PAR ENJEU THEMATIQUE, LES TERRITOIRES CONCERNES OU SENSIBLES AVEC LES PRESSIONS CARACTERISEES PAR LEUR GRAVITE E LEUR TENDANCE D'EVOLUTION.

Auteurs du document : DIREN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ADAGE ENVIRONNEMENT

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Date : 1999

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00034912

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/dta-des-bouches-du-rhone-evaluation-environnementale-methodologie-d-evaluation0>

Evaluer cette notice: